Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260116-DELIB3_012026-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 13 **Votants** : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 16 janvier à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, Mme PHILIPPE Fanny, M. MAHEO Thomas, M.BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme LE GALLO Véronique, M. JEGLOT Franck, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel, Mme RIBEIRO Charlène.

Absent excusé :
M.HAMON Daniel donnant pouvoir à M.Georges LE FRANC

Absente :
Mme GOOSSAERT Catherine

Ouverture de la séance à 20 heures 36

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

Délibération 2026-003

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE N°10001513931

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » souscrit au Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 01/03/2026.
Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros :
Euribor 3 Mois + 1.00 % Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (13/10) : + 2,045 % soit un taux (index+ marge) = 2,845 % - Frais de commission = 250 €.
Pour rappel, la ligne de trésorerie sert à régler des factures d'investissement essentiellement lors de périodes, temporaires, de manque de trésorerie. Le montant débloqué est fonction des besoins. Le remboursement des sommes débloquées se fait au fur et à mesure des possibilités financières de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RECONDUIT la « ligne de trésorerie » souscrit au Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 01/03/2026. Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros :
Euribor 3 Mois + 1.00 % Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (13/10) : + 2,045 % soit un taux (index+ marge) = 2,845 % - Frais de commission = 250 € ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260116-DELIB3_012026-DE

•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600